

Formation : Exercer son mandat d'élu CSE – de 50 pers.

Public : Membres du CSE

Prérequis : Aucun

Modalités et délais d'accès : Présentiel et/ou visioconférence – sous 3 mois maximum

Objectifs de la formation

- Préciser l'organisation, les rôles et les moyens du CSE et définir les règles de fonctionnement
- Maîtriser les prérogatives économiques, sociales, santé et conditions de travail du CSE
- Comprendre les règles d'information et de consultation pour être force de proposition et préparer la

Approche pédagogique

- Cas pratiques sur la base des documents sociaux de votre entreprise
- Des échanges au sein de l'équipe et avec le formateur pour mettre en perspective les évolutions juridiques et la réalité du dialogue social dans votre entreprise

Programme

Connaître les attributions du CSE

- Les changements introduits par les ordonnances Macron en matière de dialogue social
- La composition du CSE et les organes internes : le bureau (secrétaire, trésorier), les commissions obligatoires (en fonction du seuil de l'effectif) et facultatives
- Les missions et attributions du CSE
- Le Conseil d'Entreprise et les représentants de proximité : règles de mise en place et attributions

Identifier les moyens de fonctionnement

- Les moyens du CSE : local, heures de délégation, formation...
- La communication avec les salariés
- La personnalité civile du CSE, le Règlement Intérieur du CSE

Maîtriser l'organisation et le déroulement des réunions avec l'employeur

- Les différentes réunions : préparatoires, ordinaires et extraordinaires
- L'ordre du jour et les convocations aux réunions
- Le déroulement et le suivi des réunions : les débats, les votes, les suspensions de séance, les PV de séance

Évaluation

- Tests
- Quiz

Accès aux personnes handicapées : nous consulter

Conditions d'inscription en interentreprises : Durée : 2 jours / Date et lieu : à définir / Tarif : 838€.

Cette formation peut également s'organiser en **intra-entreprise**, avec des dates et des modalités de réalisation adaptées à vos besoins. Elle s'inscrit dans le cadre légal de formation économique des élus CSE (art. L.2315-63 du Code du travail).